

24P11

Rivière Lepers

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Expé  
B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Réfusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expé  
N-Réfusé de renouveler, Z-Déclassement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expé  
N-Réfusé de renouveler, Z-Déclassement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche définit la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

**Substance extraite**  
A Argile, C Craie, G Grès, L Lignite, M Métaux miniers divers, N Ni, P Pierre concassée, R Rhyolite, S Sable, T Toute, U Urane, X Calcite

**Statut du site d'extraction**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Perimètre urbain
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole y est permise)
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni  
Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissassin de Besiamite, Essipik, Mashteuiatsh, Nutsashuan

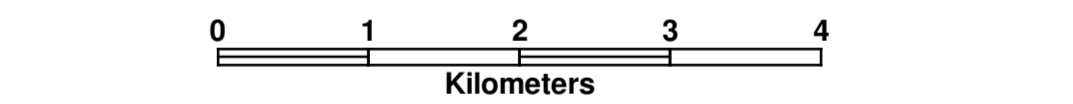
Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 32°07' avec une variation annuelle décroissante de 12 07"

Système de référence géographique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20



**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

